



Comment quitter le domicile conjugal quand on a peur

Par **cis**, le **12/02/2013** à **21:43**

Bonjour, ma fille vit avec une personne et ils ont 2 enfants (10 et 5 ans), depuis plusieurs années plus rien ne va dans le couple, il l'insulte devant les enfants et parfois il est violent, elle veut quitter le domicile, mais elle a peur car il la menace de la tuer, de plus elle vient de trouver du travail et il est capable de faire un scandale sur son lieu de travail. Quels moyens a-t-elle pour quitter le domicile, sachant que financièrement elle ne peut pas payer un avocat et moi je ne peux pas l'aider financièrement. merci de me répondre

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013** à **02:36**

bonjourrrnil vous faut au préalable convaincre votre fille de ne pas avoir peur.rnrny a t il des preuves de coups et blessures?

Par **cis**, le **13/02/2013** à **07:50**

non pas de preuve

Par **cis**, le **13/02/2013** à **07:53**

Je pense que le voisinage doit entendre les disputes

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013 à 15:21**

à quel nom est le bail?rnrnEn tout état de cause tant que votre fille aura peur elle n'effectuera pas de démarches.rnrnpouvez vous accueillir votre fille?

Par **cis**, le **13/02/2013 à 17:54**

Le bail est au nom de monsieur, mais les prélèvements sont fait sur le compte de ma fille et je peux accueillir ma fille et ses enfants j'ai un appartement de 3 chambres et je vis seule Ma fille fera les démarches car elle est au bout du rouleau comma on dit

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013 à 18:09**

et bien dîtes lui de venir s'installer chez vous.rnrnQu'elle saisisse le jaf afin qu'il délivre une ordonnance de protection et détermine les droits de chaque parent concernant la garde et l'hébergement des enfants.rnil conviendrait de se faire assister par un avocat.rnrnRestant à votre disposition.

Par **cis**, le **13/02/2013 à 18:25**

Je vous remercie vivement de vos conseils qui nous seront très précieux et je vais m'occuper de trouver un avocat qui accepte de prendre ce dossier et surtout de bien vouloir prendre en compte l'aide judiciaire que ma fille va demander merci encore

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2013 à 15:46**

vous pouvez saisir par écrit le bâtonnier afin qu'il nomme un avocat (avocat commis d'office) pour vous assister.rnrnRestant à votre disposition.

Par **cis**, le **15/02/2013 à 09:29**

Bonjour, doit on saisir le jaf par courrier ou directement se présenter au tribunal ou bien par le biais d'un avocat, ma fille veut profiter des vacances scolaire qui commence ce soir pour quitter le domicile. au cas ou il faut être assister d'un avocat, faut-il payer la première consultation ou cela fait parti de l'aide judiciaire, je pense que saisir le bâtonnier par écrit

prendra du temps merci de votre réponse

Par **cis**, le **15/02/2013** à **11:07**

nouvelle dispute ma fille quitte le domicile a l'instant que dois-je faire car il va venir chez moi faire le scandale

Par **citoyenalpha**, le **15/02/2013** à **12:12**

En cas de trouble vous appelez la police.rnrnRestant à votre disposition.

Par **cis**, le **15/02/2013** à **13:40**

faut il prévenir un organisme que ma fille a quitter le domicile